



LA CONFRÉRIE
DES
VIGNERONS OU JARDINIERS
DE LYON

ET

La Prébende de la Trinité.

PARMI les institutions sociales du passé, il en est peu dont l'étude soit plus intéressante que celle des *Corps de métiers*. Le caractère à la fois religieux et professionnel de ces associations répondait à leur double but.

Les intérêts matériels trouvaient une sauvegarde assurée dans le concert des divers éléments de la corporation, maîtres, ouvriers, apprentis unis dans la même œuvre par les liens étroits d'une commune organisation. Pour l'action religieuse, alors si puissante, elle s'exerçait plus spécialement au sein de la *confrérie*, née elle-même de la corporation.